

Question écrite au Ministre de l'Intérieur sur les mesures de sécurité prises par les maisons de repos

Dans le courant du mois d'août 2009, des attaques à main armée ont lieu dans deux maisons de repos, l'une se situait à Uccle, l'autre à Forest. Le mobile de ces attaques était vraisemblablement d'ordre financier. Les malfrats voulaient mettre la main sur les caisses des deux institutions. Suite à ces événements, vous avez exprimé votre intention d'examiner les mesures de sécurité qui pourraient être prises dans les maisons de repos pour les préserver d'une criminalité aussi agressive que la fusillade d'Uccle. A ce propos, vous avez annoncé qu'une analyse aura lieu et que celle-ci se fera avec la police, les responsables des maisons de repos et les ministres des Régions et Communautés compétents. Vous avez également annoncé que cette démarche n'aurait pas pour objectif de "transformer les maisons de repos en forteresses armées". A ce sujet, je vous rejoins totalement car il apparaît que des mesures de sécurité ont déjà été prises notamment via des codes d'accès, des caméras de surveillance, etc.

De plus, il me semble qu'il serait plus judicieux de travailler, en ce qui concerne la sécurisation, au cas par cas en fonction du projet des établissements. Je crois également qu'une maison de repos doit absolument rester un espace ouvert et convivial accessible aux visiteurs et aux résidents. Ce n'est pas une prison... Il ne faudrait pas non plus créer une psychose auprès des personnes âgées car fort heureusement, ces cas sont très isolés. Je crois qu'à ce propos un dialogue s'impose avec les personnes âgées.

Cela fait près de deux mois que vous avez annoncé que vous prendriez des mesures. Donc, à ce propos:

1. a) Où en êtes-vous dans la concertation avec la police, les responsables des maisons de repos et les ministres des Régions et Communautés compétents ?

b) A-t-elle déjà débutée?

2. a) Si oui, pouvez-vous nous informer des pistes que vous envisagez et quelles types de mesures souhaitez-vous mettre en place?

b) Des mesures générales, au cas par cas?

c) Des mesures répressives, préventives, les deux?